

SS4 - OPERATEUR DE CHANTIER (Initial)

TARIF PUBLIC : 550,00 € COUT HORAIRE : 39,29 € DUREE : 14 heures

OBJECTIF PEDAGOGIQUE

Répondre aux exigences de l'arrêté du 23 Février 2012, « sous-section 4 » destiné aux travailleurs susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiant lors d'interventions sur des matériaux, des équipements, des matériels ou autres, lors de leurs activités professionnelles.

Situations visées à la sous-section 4 du code du travail, en tant qu'opérateur de chantier.

Elle vise à certifier les compétences des travailleurs, au sein de l'entreprise, pour exécuter les travaux, faire fonctionner et entretenir les matériels qui leur sont confiés, dans le respect des procédures et du mode opératoire correspondant.

CONTENU DU PROGRAMME

DEFINITION : L'amiant qu'est ce que c'est? Pathologie de l'amiant et suivi médical. Où trouve-t-on l'amiant ? **REGLEMENTATION :** Code de la Santé Publique - Code du Travail - Evaluation initiale du risque amiant. **PREVENTION** Les moyens de protection collective (MPC) - Les équipements de Protection Individuelle (EPI). **GESTION** La gestion des Déchets amiant - Le mode opératoire - Situation d'urgence. **MISE EN PRATIQUE** La zone d'intervention et les MPC Habillage, déshabillage, décontamination Technique d'intervention faiblement émissive en atelier.

Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiant ; Etre capable d'appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source ; Etre capable d'appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiant ; Etre capable d'appliquer un mode opératoire.

NATURE DE L'ACTION

Action de formation permettant de favoriser le développement des compétences des travailleurs

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Illimité

PUBLIC VISE

Toutes personnes soumises au respect de la réglementation du code du travail en tant qu'Opérateur de chantier.

PRE-REQUIS

Attestation d'aptitude médicale au poste de travail du travailleur

MODALITES D EVALUATION

Examen de validation des acquis :

Evaluation théorique de 20 minutes sur la base d'un QCM et/ou de questions à réponses courtes

Evaluation pratique d'une heure portant sur l'analyse d'une mise en situation

A l'issue de la formation et selon la réussite de l'évaluation des acquis, validation de la formation par le formateur

MOYENS PEDAGOGIQUES

Présentation sur vidéoprojecteur, exposés, échanges, expérience terrain, cas pratique, schéma dynamique et livret sur l'extranet du stagiaire

MODALITES PEDAGOGIQUES

Formation 100% en présentiel

Possibilité d'organisation en intra-entreprise (sur devis)

Certification inscrite au RS 6417 le 19-10_23 auprès du MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION

LIEUX

En mobilité grâce à une connexion Internet

HEURES

Dans le contexte de la formation à distance, les horaires sont variables aux heures que le stagiaire se fixe.

ANIMATEUR NOM ET QUALITE DES FORMATEURS

Formateurs salariés ASE FORMATION et/ou formateurs partenaires.

FORMALISATION

Attestation de compétence

ACCESSIBILITE HANDICAPES

Présentiel : ADAP déposé et validé, Registre d'accessibilité consultable

FOAD : Les formations Ouvertes à Distance peuvent être suivies par un public disposant d'un handicap physique (hors handicap visuel ou auditif) à l'aide d'un terminal type ordinateur fixe / portable ou une tablette tactile. Un système audio type enceintes est nécessaire pour suivre la formation.

Plus d'infos sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits> ou sur www.agefiph.fr

SATISFACTION

Taux de satisfaction :

95 %

Taux de réponse : 78% (358 participants ont répondu / 99 n'ont pas répondu)